



02, rue Jean Lafaute
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

M A I R I E de L O D D E S

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt août deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Marie-France AUGIER, Maire.

Convocations : 13 août 2014

Présents : mesdames AUGIER, POIVEY, DUVERGER, ZOURDOS et messieurs BELOT, JOSSELIN, PELIN, COURTINE, MESTAYER, AUGIER.

Pouvoirs : Monsieur Jean MEPLAIN donne pouvoir à madame Marie-France AUGIER

Nombre de conseillers municipaux : 10

Secrétaire de séance : madame Bernadette DUVERGER

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter une question portant sur :

- Décision Modificative : intérêts ligne de trésorerie non prévu au budget 2014

A l'unanimité, les membres du conseil **ACCEPTENT** l'ajout dudit sujet à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2014

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014.

Après lecture, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014.

DELIBERATION D’AFFIRMATION DU SOUTIEN DE LA COMMUNE AU CONSEIL GENERAL ET A SON MAINTIEN DANS L’ORGANISATION TERRITORIALE

Madame le Maire explique à l'assemblée que le conseil général souhaite que les communes du Département le soutiennent dans le maintien au sein de l'organisation territoriale. Il souhaite également que chaque commune prenne une délibération en ce sens.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le souhait du conseil général et réaffirme son soutien et son maintien dans l'organisation territoriale.

DELIBERATION CONCERNANT LA DESIGNATION AU CNAS DES DELEGUES LOCAUX (ELUS ET AGENTS)

Madame le Maire explique que le CNAS demande au conseil municipal de désigner des délégués locaux : l'un représentant des élus et l'autre des agents. Elle propose donc comme représentant des élus : Madame Marie-France AUGIER et comme représentant des agents : Pascal BAUDELOT.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, **DESIGNE** madame Marie-France AUGIER, déléguée des élus et Pascal BAUDELOT délégué des agents au CNAS.

SDE03 : DELIBERATION : INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES : TRANSFERT DE COMPETENCE AU SDE03 ; DELEGATION D'ATTRIBUTION ; ENGAGEMENT DE LA GRATUITE DE STATIONNEMENT

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée que le SDE03 souhaite prendre une modification statutaire concernant l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Madame le Maire souligne que trois décisions complémentaires sont à délibérer :

- le transfert de compétence au SDE 03 ;
- la délégation d'attribution du conseil pour accorder les autorisations d'occupation du domaine public et privé de la commune ;
- l'engagement de la gratuité du stationnement durant deux ans pour les véhicules utilisant ces infrastructures.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **ADOPTENT** la modification des statuts du SDE03 approuvée par son comité syndical le 18 mars 2014 selon le document annexé ;

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **DECIDENT** de transférer au SDE03 la compétence « installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides » telle que définie par ses statuts approuvés par son comité syndical le 18 mars 2014, de déléguer au Maire, pour l'exercice de la dite compétence, la faculté d'accorder les autorisations d'occupation du domaine public et privé de la commune et **APPROUVENT (8 voix pour, 3 abstentions et 0 contre)** le principe de la gratuité du stationnement durant deux ans pour les véhicules utilisant ces infrastructures.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2014

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que le trésorier, Monsieur Guy ORARD demande de prendre une décision modificative suite à ses observations constatées au budget 2014 de la commune de LODDES.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :

- ajustement du montant de la DGF : -2322€
- ajustement du fonds de péréquation intercommunal et communal : -120€
- remboursement de l'assurance du personnel : +2206€
- travaux en régie : +7000€
- **TOTAL : +6764€**

Dépenses :

- virement à la section d'investissement : +6631€
- dépenses imprévues : +133€
- **TOTAL : +6764€**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

- travaux de voirie : **+7000€**

Recettes :

- virement de la section de fonctionnement : +6631€
- subvention du conseil général : +369€
- **TOTAL : +7000€**

Après discussion, les membres du Conseil, à l'unanimité, **ACCEPTENT** la décision modificative n°4 telle qu'elle est présentée et **DONNENT** tous pouvoirs comptables et administratifs à madame le Maire pour réaliser cette dernière.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée que l'AMF demande aux communes d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Après discussion, au nom de la commune de Loddes, les membres du Conseil, **(10 voix pour, 1 abstention et 0 contre) SOUTIENNENT** les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

MODIFICATIONS DE LA DELIBERATION N°30 PORTANT DELEGATIONS DU MAIRE – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : FIXATION DU MONTANT MAXIMUM AUTORISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR LA REALISATION DES LIGNES DE TRESORERIE

Madame le Maire explique que le Sous Préfet de Vichy demande de modifier la délibération n°30 (délégation du conseil municipal au Maire) nouvellement libellé : *« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »*

Par ailleurs, il demande également que le conseil municipal fixe un montant maximum autorisé afin de réaliser les lignes de trésorerie. Madame le Maire propose au conseil d'en fixer le montant à 50.000 euros.

Après discussion, les membres du Conseil, à l'unanimité, **ACCEPTENT** de modifier la délibération n° 30 sur les deux points précis et **CHARGENT** madame le Maire de procéder à une nouvelle rédaction de la délibération n°30 comme proposée par monsieur le Sous Préfet de Vichy.

SUPPRESSION DE LA DELIBERATION N°31 REMPLACEE PAR LA MODIFICATION DE L'ARRETE N°5

Madame le Maire explique que le Sous Préfet de Vichy demande également la suppression de la délibération n°31 (délégations aux adjoints) car ceux-ci bénéficient des mêmes délégations. Il souhaite qu'un arrêté du Maire remplace cette délibération et que chaque adjoint bénéficie de délégations différentes.

Madame le Maire précise qu'un arrêté fixera prochainement les nouvelles délégations individuelles de chacun des adjoints.

Après discussion, les membres du Conseil, à l'unanimité, **DECIDENT** de RETIRER la délibération n° 31.

REPRISE PAR LA COMMUNE DES CONCESSIONS A PERPETUITE POUR LES SEPULTURES EN ETAT D'ABANDON

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée que la commune a le droit de reprendre les concessions à l'état d'abandon constaté et demande au conseil municipal de l'autoriser à engager la procédure de reprise qui nécessite plusieurs années.

Après discussion, les membres du Conseil, à l'unanimité, **AUTORISENT** madame le Maire à engager la procédure de reprise des sépultures constatées à l'état d'abandon.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES A L'OCCASION DES DECES ; PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TARIFS

Madame le Maire propose des nouveaux tarifs de locations des salles communales pour un jour ou pour trois jours ; les tarifs de 2 jours restant inchangés :

NOMBRE DE PLACES	LODDES / non LODDES	TARIF 1 JOURNEE	TARIF WEEK END	TARIF 3 JOURS
Matrat 64	Loddes :	55€	110€	150€
	Extérieur :	85€	170€	210€
Polyvalente 128	Loddes :	90€	180€	220€
	Extérieur :	120€	240€	280€
2 salles 192	Loddes :	100€	200€	250€
	Extérieur :	150€	300€	350€

Elle propose également un tarif de location des salles communales à l'occasion des décès.

Après discussion, les membres du Conseil, à l'unanimité, **ACCEPTENT** les nouveaux tarifs de locations des salles communales pour un et trois jours ainsi que pour les locations à l'occasion des décès au tarif de 30€ pour la salle Matrat et de 50€ pour la salle polyvalente.

DECISION MODIFICATIVE : INTERETS LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire explique que les intérêts de la ligne de trésorerie (non prévus au budget) à régulariser sont de 82.28€ auxquels il conviendra d'ajouter les intérêts des 2 prochains trimestres, soit un total de 246.84€.

Une décision modificative est donc à prendre puisque le chapitre 66 n'est pas crédité :

Article 61522 (bâtiments) : -300€
Article 6615 (intérêts des comptes courants): +300€

Après discussion, les membres du Conseil, à l'unanimité, **ACCEPTENT** la décision modificative n°5 telle qu'elle est présentée et **DONNENT** tous pouvoirs comptables et administratifs à madame le Maire pour réaliser cette dernière.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture autorise l'ouverture du Club Marina jusqu'à 4 heures du matin.

Madame le Maire précise que le conseil général a émis un avis favorable pour modifier l'arrêt de bus à la Croix communale qui représente un arrêt plus proche pour les enfants Courtine et Legrand. Monsieur Courtine interroge madame le Maire pour savoir si ses deux enfants scolarisés au collège pourraient profiter de cet arrêt. Madame le Maire indique qu'elle se renseignera auprès du Conseil Général mais émet un doute car l'arrêt de la Vernière semble trop proche.

Madame le Maire explique que la communauté de communes réalise actuellement le site internet sur Loddes ; plusieurs rencontres ont eu lieu afin de fournir un maximum d'éléments pour la construction du site.

Une discussion est engagée autour du CCAS et sur l'organisation des futures manifestations.

L'ordre du jour étant terminé, madame le Maire clôture la séance à 22h30.